



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024 DU 14 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatorzième (14^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un à 19h, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. Éric Rioux, conseiller #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024**
- 2. APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024

2021.12241

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 14 décembre 2021, soit approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

2. APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

2021.12242

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE ce conseil adopte conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années subséquentes comme suit :

Plan triennal d'immobilisations (PTI)			
(2022-2023-2024)			
2021			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
Rang de l'Église Nord	Remplacement Ponceaux 80-rgEGLN-095-10	307 120,00 \$	230 340,00 \$
Rang de l'Église Sud (à partir du chemin Saint-Ignace)	Pulvérisation et pavage sur 660m	271 850,00 \$	(à confirmer)
Rang de l'Église Sud (du 5 ^e rang à la route 235)	Pulvérisation et pavage sur 1140m et resurfacement sur 970m	849 180,00 \$	636 885,00 \$
5 ^e Rang Sud	Pulvérisation et pavage sur 1745m	765 450,00 \$	(à confirmer)
5 ^e Rang Nord	Traitement de surface sur 4700m	409 500,00 \$	(à confirmer)
Chemin Sully	Pulvérisation et pavage sur 150m	68 230,00 \$	51 173,00 \$
Garage Municipal	Appentis extérieur	95 000,00 \$	
Centre-communautaire	Aménagement d'un espace pour recevoir la bibliothèque municipale	105 000,00 \$	75 000,00 \$
Frais incidents	Frais incidents concernant la planification et la supervision des travaux routier admissibles au PAVL volet Redressement	139 640,00 \$	71 684,00 \$
TOTAL		3 010 970,00 \$	1 065 082,00 \$
2022			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
2 ^e Rang Sud	Pulvérisation et pavage sur 4100m	2 100 000,00 \$	(à confirmer)
TOTAL		2 100 000,00 \$	
2023			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
1 ^{er} Rang Nord	Traitement de surface sur 4630m	200 000,00 \$	(à confirmer)
1 ^{er} Rang Sud	Travaux de rechargement, de drainage et de fossés sur 2460m	82 500,00 \$	(à confirmer)
Chemin Galipeau	Travaux de rechargement, de drainage et de fossés sur 1100m	80 000,00 \$	(à confirmer)
Ch. de la Descente Perceton	Travaux de rechargement, de drainage et de fossés sur 1630m	250 000,00 \$	(à confirmer)
TOTAL		612 500,00 \$	

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2021.12243

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 19h06.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélaïr Hamel
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse